



**Conseil Économique  
et Social**

Distr.  
GÉNÉRALE

HBP/WP.7/2001/2  
27 août 2001

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

**COMMISSION POUR L'EUROPE**

COMITÉ DES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS  
Groupe de travail de l'administration des biens fonciers  
Deuxième session  
(Genève, 19 et 20 novembre 2001)

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA DEUXIÈME SESSION**

qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève,  
le lundi 19 novembre 2001, à 10 heures

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Questions découlant des soixante et unième (ECE/HBP/119) et soixante-deuxième sessions du Comité des établissements humains, de la Déclaration ministérielle (ECE/HBP/119/Add.1) et de la cinquante-sixième session de la Commission économique pour l'Europe (HBP/WP.7/2001/7).
3. Débat approfondi:
  - a) Aspects institutionnels et économiques des partenariats secteur public – secteur privé;
  - b) Libre accès aux informations foncières et protection de la vie privée.
4. Examen des travaux accomplis ou en cours de réalisation:
  - a) Programme des ateliers;
  - b) Examen des systèmes d'administration des biens fonciers;

- c) Examen des restrictions à la propriété, à la location et au transfert de biens immobiliers dans les pays de la CEE;
  - d) Étude sur l'évaluation à grande échelle à des fins fiscales et autres;
  - e) Inventaire des projets internationaux relatifs à l'administration des biens fonciers en Europe;
  - f) Inventaire des systèmes d'administration des biens fonciers en Europe et en Amérique du Nord;
  - g) Directives CEE concernant les logements en copropriété.
5. Nouvelles activités proposées dans le cadre du programme:
- a) Directives concernant les objets juridiques et cadastraux et leur mode d'identification;
  - b) Directives concernant l'accès public aux données.
6. Coopération avec d'autres organisations internationales.
7. Mandat du Groupe de travail et élection du Bureau.
8. Questions diverses.

#### CALENDRIER PROVISOIRE

|                   |            |                                   |
|-------------------|------------|-----------------------------------|
| Lundi 19 novembre | Matin      | Points 1, 2 et 3                  |
|                   | Après-midi | Points 3 ( <i>suite</i> ) et 4 a) |
| Mardi 20 novembre | Matin      | Points 4 b) à g)                  |
|                   | Après-midi | Points 5, 6, 7 et 8               |

---

Adresse du site Internet du Comité CEE des établissements humains et du Groupe de travail de l'administration des biens fonciers: <http://www.unece.org/env/hs/welcome.html>

## NOTES EXPLICATIVES

### **Point 1: Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour provisoire a été établi sur la base des décisions prises par le Comité des établissements humains à sa soixante et unième session, de la Déclaration ministérielle et des décisions adoptées par la Commission économique pour l'Europe à sa cinquante-sixième session. Le Groupe de travail devrait adopter son ordre du jour.

### **Point 2: Questions découlant des soixante et unième et soixante-deuxième sessions du Comité des établissements humains, de la Déclaration ministérielle et de la cinquante-sixième session de la Commission économique pour l'Europe**

Le Groupe de travail sera informé des décisions adoptées par le Comité des établissements humains à ses soixante et unième (ECE/HBP/119) et soixante-deuxième sessions, de la Déclaration ministérielle (ECE/HBP/119/Add.1) ainsi que des décisions adoptées par la Commission économique pour l'Europe à sa cinquante-sixième session (HBP/WP.7/2001/7).

Le Groupe de travail souhaitera peut-être en tenir compte pour arrêter son futur programme de travail.

### **Point 3: Débat approfondi**

Le Groupe de travail devrait tenir un débat approfondi sur:

- a) Les aspects institutionnels et économiques des partenariats secteur public – secteur privé;
- b) Le libre accès aux informations foncières et la protection de la vie privée.

Toutes les délégations sont invitées à faire part de leurs observations au sujet des questions figurant dans le document de travail (HBP/WP.7/2001/3).

### **Point 4: Examen des travaux accomplis ou en cours de réalisation**

#### **Point 4 a): Programme des ateliers**

Les délégations de l'Albanie, de l'Espagne, de la Suède et de l'Arménie seront invitées à rendre compte des résultats des ateliers qui se sont tenus dans leur pays, à savoir: l'atelier sur les relations secteur public/secteur privé en matière de création de systèmes d'enregistrement des biens fonciers, organisé à Tirana du 30 mars au 1<sup>er</sup> avril 2000 (HBP/WP.7/2000/1); l'atelier sur les mécanismes de sécurité à mettre en place lors de la création de marchés immobiliers: protection des droits, tenu à Madrid les 28 et 29 septembre 2000 (HBP/WP.7/2001/1); l'atelier sur l'adhésion à l'Union européenne du point de vue de l'administration des biens fonciers, tenu à Gavle (Suède) les 14 et 15 juin 2001; et l'atelier sur les systèmes d'enregistrement des titres de propriété et les marchés immobiliers, qui doit se tenir à Erevan du 10 au 13 octobre 2001. Les délégations de ces pays sont également invitées à faire rapport sur les mesures prises pour donner suite aux recommandations des ateliers.

Les délégations de la Fédération de Russie et de l'Autriche seront invitées à faire rapport sur les préparatifs des ateliers qui seront organisés dans ces deux pays en 2002.

Le Groupe de travail pourrait souhaiter examiner l'organisation, l'impact et les retombées pratiques des ateliers et en tenir compte en organisant ses futures réunions.

**Point 4 b): Examen des systèmes d'administration des biens fonciers**

Les participants seront informés des résultats de l'examen du système d'administration des biens fonciers en Arménie (HBP/WP.7/2001/5). La mission de l'équipe internationale d'experts qui s'est rendue sur place du 19 au 24 novembre 2000 a été organisée en coopération avec le bureau du Programme des Nations Unies pour le développement en Arménie et avec une aide financière de sa part.

Des informations seront également fournies au sujet de l'examen du système d'administration des biens fonciers effectué, en Géorgie, par l'équipe internationale d'experts qui s'est rendue dans le pays du 27 mai au 2 juin 2001 et dont le rapport est en voie d'achèvement (HBP/WP.7/2001/9).

Un représentant de l'équipe internationale d'experts et la délégation arménienne seront invités à faire rapport sur les résultats de l'examen.

Un rapport sur la façon dont sont menées les études des systèmes d'administration des biens fonciers sera présenté pour examen (HBP/WP.7/2001/6).

Le Groupe de travail pourrait souhaiter débattre de l'intérêt de ces activités et des moyens de les rendre plus efficaces.

**Point 4 c): Étude des restrictions à la propriété, à la location et au transfert de biens immobiliers dans les pays de la CEE**

La délégation de la Fédération de Russie sera invitée à rendre compte des progrès réalisés en ce qui concerne la préparation de cette étude.

Le Groupe de travail souhaitera peut-être décider de la façon de poursuivre ses travaux dans ce domaine.

**Point 4 d): Étude sur l'évaluation à grande échelle à des fins fiscales et autres**

La délégation de la Fédération de Russie sera invitée à faire rapport sur l'étude.

Le Groupe de travail pourrait souhaiter se prononcer sur la façon de poursuivre les travaux dans ce domaine.

**Point 4 e): Inventaire des projets internationaux relatifs à l'administration des biens fonciers en Europe**

La délégation autrichienne sera invitée à faire rapport sur les progrès réalisés.

Le Groupe de travail pourrait souhaiter examiner l'intérêt de la poursuite de cette activité.

**Point 4 f): Inventaire des systèmes d'administration des biens fonciers en Europe et en Amérique du Nord**

La délégation du Royaume-Uni sera invitée à présenter la troisième édition de l'Inventaire des systèmes d'administration des biens fonciers dans la région de la CEE. Elle fera également rapport sur les travaux réalisés en ce qui concerne les aspects essentiels de la législation relative à l'enregistrement des biens fonciers et au cadastre.

Le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner les résultats des activités réalisées.

**Point 4 g): Directives CEE concernant les logements en copropriété**

La version finale du projet de directives CEE concernant les logements en copropriété sera communiquée aux membres du Groupe de travail.

Le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner des aspects précis de l'administration des biens fonciers en vue d'encourager le développement des immeubles en copropriété dans les pays en transition.

**Point 5): Nouvelles activités proposées dans le cadre du programme**

En règle générale, toute proposition concernant de nouvelles activités est à soumettre au secrétariat de la CEE au moins un mois avant la session du Groupe de travail afin de pouvoir être examinée et approuvée par le Groupe de travail ou son Bureau.

**Point 5 a): Directives concernant les objets juridiques et cadastraux et leur mode d'identification**

Les délégations des Pays-Bas et de la Norvège présenteront une proposition concernant l'élaboration de directives sur les objets juridiques et cadastraux.

Le Groupe de travail devrait examiner cette proposition et, s'il l'adopte, convenir d'une méthode de travail, désigner une équipe d'experts et adopter un calendrier.

**Point 5 b): Directives concernant l'accès public aux données**

La délégation slovaque présentera une proposition et un projet de questionnaire sur la préparation de directives relatives à l'accès public aux données.

Le Groupe de travail devrait examiner cette proposition et, s'il y a lieu, décider d'y donner suite.

Le Groupe de travail souhaitera peut-être définir et adopter son programme de travail (HBP/WP.7/2001/8).

**Point 6): Coopération avec d'autres organisations internationales**

Les organisations internationales sont invitées à faire part des possibilités de coopération avec le Groupe de travail sur des questions précises liées à l'administration des biens fonciers.

**Point 7: Mandat du Groupe de travail et élection de son Bureau**

Le Groupe de travail souhaitera peut-être revoir son mandat (voir annexe I).

La Présidente du Bureau fera rapport sur les travaux réalisés par le Bureau depuis la première session du Groupe de travail.

Le Groupe de travail doit en principe élire un nouveau bureau pour sa troisième session qui se tiendra en automne 2003.

**Point 8: Questions diverses**

Les délégations souhaitant aborder d'autres questions sont invitées à en informer le secrétariat dès que possible

\* \* \*

**Inscription à la réunion**

Conformément aux procédures d'accréditation révisées, toutes les délégations participant à des réunions au Palais des Nations doivent remplir un formulaire d'inscription en anglais (annexe II). En outre, les délégués qui n'ont pas de plaque d'identité leur permettant d'entrer au Palais des Nations doivent se présenter avant la réunion au bureau des cartes d'identité de la Section de la sécurité et de la sûreté pour recevoir leur carte d'identité. Ce bureau se trouve à la Villa Les Feuillantines, 13 avenue de la Paix (en face de l'entrée principale Place des Nations). Il est ouvert du lundi au vendredi de 8 heures à 17 heures. Étant donné qu'il y aura de nombreuses réunions en novembre, il est préférable de se présenter tôt le matin.

Les participants sont priés de remplir le formulaire d'inscription ci-joint et de l'envoyer par télécopie à M. G. Vinogradov, Division de l'environnement et de l'habitat [télécopie: (41 22) 907 0107] dans les plus brefs délais et au plus tard une semaine avant le début de la réunion. L'original du formulaire d'inscription est à présenter au service de la sécurité pour la délivrance de la carte d'identité, le secrétariat n'en ayant qu'une copie.

Les participants sont invités à apporter avec eux tous les documents mentionnés dans l'ordre du jour, qui ne seront pas disponibles dans la salle de réunion. Ils seront adressés à l'avance aux participants et pourront également être consultés sur le site Web du Groupe de travail ou obtenus dans la salle C-111 (1<sup>er</sup> étage).

Annexe IPROJET DE MANDAT DU GROUPE DE TRAVAIL  
DE L'ADMINISTRATION DES BIENS FONCIERS

1. Les réunions du Groupe de travail de l'administration des biens fonciers sont organisées sous les auspices du Comité des établissements humains.
2. Selon les Directives relatives à l'administration des biens fonciers établies par la CEE (CEE/HBP/96), l'administration foncière consiste à enregistrer et à diffuser des informations sur la propriété, la valeur et l'utilisation des terres et les ressources connexes. Elle comprend notamment les activités liées au cadastre, aux registres des biens fonciers, au remembrement, à l'estimation de la valeur des terres et aux systèmes d'information foncière dans l'optique d'un développement durable des ressources foncières. Parmi les formalités relevant de l'administration foncière figurent la détermination des droits fonciers et des autres attributs de la terre, les levés et la description de ces attributs, l'établissement des documents correspondants et la communication des informations nécessaires aux marchés fonciers.
3. Le Groupe de travail a pour but d'améliorer et de promouvoir l'administration foncière dans la région de la CEE. Il aide le Comité des établissements humains de la CEE à entreprendre des activités en faveur de la réforme du logement et de l'utilisation des terres. Il s'intéressera en particulier à la privatisation du logement, laquelle suppose la sécurité de jouissance et la création de marchés immobiliers dans les pays en transition. Ces activités concourront aussi à l'action menée par la CEE dans les domaines de l'environnement, de la facilitation du commerce, de l'investissement étranger et du développement industriel. Elles sont également nécessaires pour le développement agricole. Les activités du Groupe de travail favoriseront la coopération et l'échange de données d'expérience entre tous les pays de la région de la CEE.
4. Son champ d'activité est le suivant:
  - a) Législation de base relative à la gestion foncière (droits immobiliers, y compris les droits de propriété; enregistrement des biens immobiliers, des titres de propriété et des hypothèques; transferts de propriété; garantie de la propriété; détermination des droits fonciers et règlement des différends; restrictions à l'utilisation des terres; etc.);
  - b) Mesures d'administration foncière (formation de la propriété immobilière; enregistrement des terres; établissement des plans cadastraux; estimation de la valeur des biens immobiliers; etc.);
  - c) Systèmes d'information foncière (infrastructure pour les données géospaciales; registre de la propriété immobilière; registre foncier; données d'évaluation; données relatives à l'utilisation des terres; plans cadastraux; etc.);
  - d) Questions d'organisation et de gestion (questions institutionnelles; gestion; financement des opérations; politique en matière de données, tarification des services et besoins en matière de recouvrement des coûts; formation professionnelle; protection de la vie privée; participation des citoyens; etc.).

5. Le Groupe de travail coopère et définit ses activités en liaison étroite avec les organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales oeuvrant dans les domaines concernés, telles que le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), la Fédération internationale des géomètres (FIG), l'International Center of Registration Law (CINDER) et l'Organisation européenne pour l'information géographique (EUROGI). Il favorise la coopération et facilite l'établissement de contacts directs avec les organisations et les programmes internationaux qui financent des projets en matière d'enregistrement des biens fonciers et de cadastre dans les pays en transition, tels que les programmes PHARE et TACIS de l'Union européenne, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement et la Banque mondiale, et encourage l'instauration d'un partenariat entre le secteur public et le secteur privé pour assurer la gestion des ressources foncières dans la perspective d'un développement durable.

Annexe II



UNITED NATIONS OFFICE AT GENEVA

Conference Registration Form

*Please Print*

Title of the Conference

Date : \_\_\_\_\_

Working Party on Land Administration, Second-second session, 19-20 November 2001  
Please return the completed form to the attention of Mr. G. Vinogradov, Fax: (+4122 9070107)

Delegation/Participant of Country, Organization or Agency

Participant

Mr.  Family Name \_\_\_\_\_ First Name \_\_\_\_\_  
Mrs.  \_\_\_\_\_  
Ms.  \_\_\_\_\_

Participation Category

|  |  |   |
|--|--|---|
| Head of Delegation Member <input type="checkbox"/> | Are you based in Geneva as a representative of your permanent mission ?<br>YES NO ( <i>delete non applicable</i> ) | Observer Organization <input type="checkbox"/>        |
| Delegation Member <input type="checkbox"/>         |  | NGO (ECOSOC Accred.) <input type="checkbox"/>         |
| Observer Country <input type="checkbox"/>          |  | Other (Please Specify Below) <input type="checkbox"/> |
| ... <input type="checkbox"/>                       |  |   |
| Participating From / Until                         |  |   |
| From   | Until  |   |

Document Language Preference English  French  Other \_\_\_\_\_

Official Occupation (in own country) \_\_\_\_\_ Passport or ID Number \_\_\_\_\_ Valid Until \_\_\_\_\_

Official Telephone N°. \_\_\_\_\_ Fax N°. \_\_\_\_\_ E-mail Address \_\_\_\_\_

Permanent Official Address \_\_\_\_\_

Address in Geneva \_\_\_\_\_

Accompanied by Spouse Yes  No

Family Name (Spouse) \_\_\_\_\_ First Name (Spouse) \_\_\_\_\_

|  |  |   |   |
|--|--|---|---|
| <p><b>ON ISSUE OF ID CARD</b></p> <p>Participant Signature _____</p> <p>Spouse Signature _____</p> <p>Date _____</p> | <p>Participant photograph if form is sent in advance of the conference date.</p> <p>Please PRINT your name on the reverse side of the photograph</p> | <p>Spouse photograph if form is sent in advance of the conference date.</p> <p>Please PRINT your name on the reverse side of the photograph</p> | <p><b>SECURITY USE ONLY</b></p> <p>Card N°. Issued _____</p> <p>Initials, UN Official _____</p> |
|--|--|---|---|

-----